

RÈGLEMENT ET POLITIQUES DU WINNIPEG CONVENTION CENTRE

Le Winnipeg Convention Centre est heureux de vous accueillir à titre d'exposant. Pour vous aider à planifier votre exposition, nous tenons à vous familiariser avec, entre autres, nos règlements, politiques et services offerts. Ainsi, les politiques et règlements suivants s'appliquent :

- Nous offrons les services suivants : téléphone, accès à Internet, eau, gaz, électricité et nettoyage du kiosque.
- **TOUTES** les commandes **DOIVENT** être payées d'avance et adressées à **Mary Fehr**.
- Veuillez noter ci-dessous les dates d'échéance des paiements applicables aux services publics :
 - **Téléphones et accès à Internet – deux (2) semaines avant la date d'exposition.**
 - **Tous les autres services publics – une (1) semaine avant la date d'exposition.**
- Les services et/ou les services publics ne seront fournis que sur réception du paiement exigible.
- Il nous est impossible de rembourser les sommes versées pour les services et/ou les services publics fournis qui ne sont pas utilisés ni pour les services publics fournis qui ne correspondent pas à ceux commandés.
- Toute installation qui nécessite d'être reliée directement à un service public est assujettie à un tarif minimum de la main d'œuvre (équivalant à 1 heure de travail) et doit être payé avant que le service ne soit fourni.

Comme l'exige la Loi provinciale, toute installation électrique (ACNOR – Association canadienne de normalisation), au gaz ou de plomberie non approuvée **DOIT** être inspectée et approuvée par le ministère du Travail du Manitoba avant d'être mise en service. La prestation de services par des entrepreneurs externes (agréés) à l'intérieur du Winnipeg Convention Centre peut avoir pour conséquence l'imposition de frais au fournisseur ou au client.

1. Pendant l'entrée et la sortie des personnes assistant à l'exposition/au salon professionnel, l'accès à la zone d'exposition est **INTERDIT** aux **enfants** de moins de **16** ans. Cette politique vise à assurer la sécurité de vos enfants.
2. Il est interdit de fixer **DES DÉCORATIONS, DES AFFICHES, DES BANNIÈRES**, etc. à un plafond, à un mur, à une surface peinte ou à un poteau à l'aide de ruban, de clous, de punaises, d'agrafes ou par tout autre moyen.
3. Il est interdit de perforer, aléser ou poinçonner un **TROU** dans le bâtiment.
4. **LES BALLONS GONFLÉS À L'HÉLIUM** sont interdits dans le bâtiment.
5. Il est interdit de distribuer ou d'utiliser, dans le bâtiment, **DES DÉCALQUES SANS DOS ADHÉSIF** ou des articles semblables.
6. Il est interdit aux organismes commanditaires de l'exposition et/ou à leurs exposants de distribuer **DES ALIMENTS et/ou DES BOISSONS À DES FINS DE DÉGUSTATION** sans l'autorisation écrite nécessaire. (Voir la Demande d'autorisation).
7. Il est interdit de stationner dans les quais de chargement (rez-de-chaussée et troisième étage), sauf à des fins de chargement ou de déchargement. **Tout véhicule stationné dans les endroits susmentionnés sera remorqué aux frais du contrevenant.**
8. Les orifices de boyau d'incendie **DOIVENT** demeurer dégagés en tout temps.
9. Il est interdit d'utiliser **LES ASCENSEURS RÉSERVÉS À L'USAGE DU PUBLIC** pour le transport de biens ou de matériaux d'un étage à un autre ; il faut plutôt utiliser les quais de chargement et les monte-charge à cette fin.
10. **TOUT RUBAN** qui sert à coller un tapis au plancher de la zone d'exposition doit être enlevé dès la fin du salon; sinon, les frais relatifs à l'enlèvement du ruban seront imposés à l'exposant ou aux responsables du salon, selon le cas. Le ruban en toile double face de marque Renfrew est le seul ruban permis et peut être acheté directement auprès de votre décorateur ou de Lowry's MFG. and Sales Ltd., situé au 19, rue Keith, Winnipeg (Manitoba), téléphone : (204) 633-6359.
11. **INTERDICTION DE FUMER** : Conformément au Règlement municipal n° 7870/2001 de la ville de Winnipeg et selon la politique du Winnipeg Convention Centre, il est interdit de fumer n'importe où dans l'établissement, y compris les quais de chargement et les parcs de stationnement couverts.

VEUILLEZ NOTER :

LE WINNIPEG CONVENTION CENTRE N'ACCEPTE PAS D'ENVOIS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DESTINÉS AUX SALONS PROFESSIONNELS/EXPOSITIONS. IL FAUT PLUTÔT PRENDRE LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES AUPRÈS DE LA COMPAGNIE D'EXPÉDITION/COMPAGNIE CHARGÉE DU MONTAGE DE VOTRE PRÉSENTOIR.